

# La protection contre le risque biologique



Cette fiche  
1/4 h sécurité  
est téléchargeable dans  
votre Espace Internet  
Solidarité-Prévention

[www.irp-auto.com](http://www.irp-auto.com)

Les agents biologiques font partie de notre quotidien. Ils sont présents dans notre environnement, sur les surfaces – y compris celle des aliments –, et même dans notre corps.

## DÉFINITION

En milieu professionnel, le risque biologique se traduit par l'exposition du salarié à des agents biologiques dans l'exercice de ses missions. La gravité d'un agent biologique se mesure par l'importance du risque d'infection qu'il représente pour l'être humain. Le Code du travail classe ce niveau d'infection en 4 groupes.

**GROUPE 1** : agents biologiques non susceptibles de provoquer une maladie chez l'homme.

**GROUPE 2** : agents biologiques pouvant provoquer une maladie chez l'homme et pouvant constituer un danger pour les travailleurs. Leur propagation dans la collectivité est peu probable et il existe généralement un traitement efficace.

**GROUPE 3** : agents biologiques pouvant provoquer une maladie grave chez l'homme et constituer un danger sérieux pour les travailleurs. Leur propagation dans la collectivité est possible, mais il existe en général un traitement efficace.

**GROUPE 4** : agents biologiques qui provoquent des maladies graves chez l'homme et constituent un danger sérieux pour les travailleurs. Le risque de propagation est élevé. Il n'existe pas de traitement reconnu efficace.

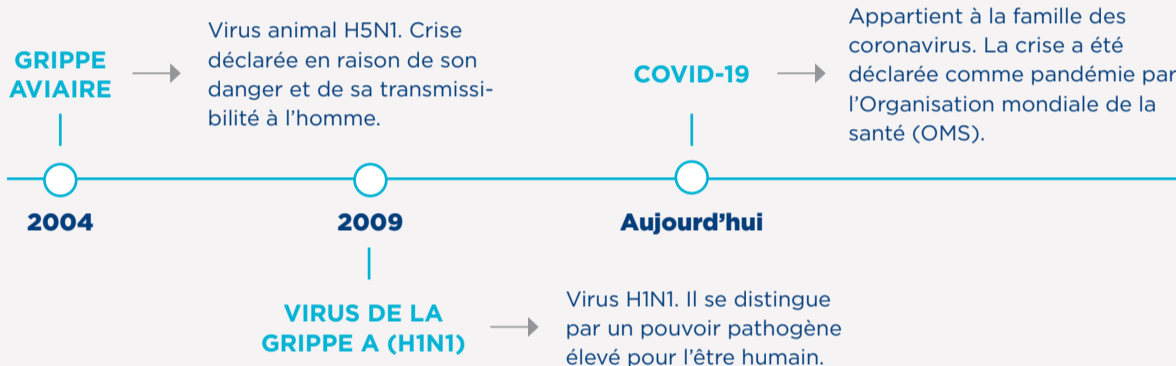


## POINT RÉGLEMENTAIRE

Les dispositions réglementaires relatives à la prévention des risques biologiques relèvent des articles R. 4421-1 à R. 4427-5 du Code du travail.

R. 4422-1 : L'employeur prend des mesures de prévention visant à supprimer ou à réduire au minimum les risques résultant de l'exposition aux agents biologiques, conformément aux principes de prévention énoncés à l'article L. 4121-2.

## CRISES SANITAIRES RÉCENTES EN FRANCE :



## COMMENT PRÉVENIR LE RISQUE DE CONTAMINATION CONTRE DES AGENTS BIOLOGIQUES ?

Il existe trois leviers d'action.



### NETTOYER

L'agent biologique s'accumule et se développe dans un milieu appelé « le réservoir ». Il peut être vivant ou non (animaux, surfaces non entretenues, eau stagnante, etc.).

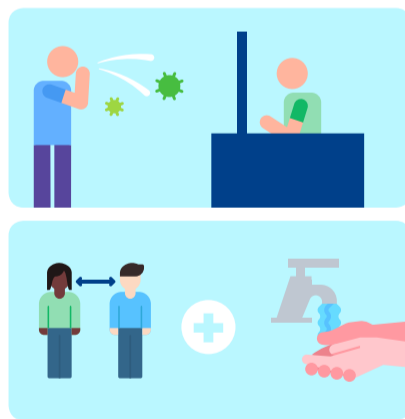
- ▶ L'entretien et le nettoyage régulier, allant des espaces de travail aux conduits d'aération, permettent de limiter ces réservoirs d'accumulation.



### ÉVITER LE CONTACT AVEC LES MILIEUX CONTAMINÉS

Le contact avec un réservoir d'agents biologiques leur permet de se déplacer pour infecter un être humain.

- ▶ L'identification de ces zones à risque de développement d'un réservoir (ex. : circuit de climatisation / d'aération), l'établissement de protocoles de travail en ces milieux (ex. : gants, lavage des mains, masques, tenue et produits adaptés), ainsi qu'une nouvelle organisation du travail doivent permettre de limiter les tâches et le temps d'exposition aux milieux infectieux.



### ÉVITER LA TRANSMISSION ENTRE INDIVIDUS

La transmission entre individus étend le risque infectieux à une nouvelle population, même si elle n'était pas en contact avec le réservoir. Elle peut se faire de deux manières :

- ▶ **Par voie orale** : rappel des « gestes barrières », isolation au maximum des collaborateurs, et mise en place de moyens techniques et organisationnels pour éviter le contact avec le public.
- ▶ **Par contact ou ingestion** : rappel des règles de distanciation et de l'importance du lavage des mains pour éviter l'auto-contamination.

## BIEN SE LAVER LES MAINS EN 6 ÉTAPES



Contactez nos équipes

[solidariteprevention@irpauto.fr](mailto:solidariteprevention@irpauto.fr)

N°Cristal 09 69 39 02 45

APPEL NON SURTAXÉ

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30, et le samedi de 8 h 30 à 13 h.